



APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTÉRÊTS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

La Ville de Mont-de-Marsan, dans le cadre de l'organisation des fêtes de fin d'année 2024, souhaite autoriser l'implantation, sur son domaine public, d'attractions / animations familiales à destination des usagers et visiteurs de son centre-ville.

Conformément à l'article L 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique est soumise à la mise en place d'une publicité préalable.

Les animations se dérouleront principalement sur les places Saint-Roch, Général Leclerc, Charles de Gaulle et Pancaut.

Le périmètre de ces trois places sera interdit à la circulation et sécurisé les 14, 15, 21, 22 et 24 décembre de 14H à 19H et le vendredi 20 décembre de 18H à 21H.

La place de Gaulle sera interdite à la circulation et sécurisée les 7,8 et 23 décembre de 14h à 19h. Les commerces seront ouverts les dimanches 1^{er}, 8, 15 et 22 décembre 2024.

I. CARACTÉRISTIQUE GÉNÉRALES DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS

a. Dates des animations de fin d'année :

Du 07 décembre 2024 au 05 janvier 2025.

b. Animations recherchées et emplacements :

➤ **Petits manèges pour enfants :**

Emplacements : Place du Général Leclerc, Place Pancaut et Place St-Roch

➤ **Stands de restauration ambulante** (churros, crêpes, marrons, boissons vin chaud etc...)

Emplacement : Place du Général Leclerc

➤ **Marché de Noël :**

Emplacement : Place Charles de Gaulle et les Halles

Du 6 au 24 décembre 2024 inclus (du 25 au 31 décembre en option)

Obligation d'ouverture de 10H à 19H (20H30 le samedi 21 décembre) et 18H le mardi 24 décembre).

c. Tarifs d'occupation du domaine public applicables sur la Ville de Mont de Marsan

En application de la décision de Monsieur le Maire de Mont-de-Marsan prise dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été attribuées par le Conseil Municipal, les tarifs d'occupation du domaine public sont les suivants :

DROITS DE PLACE FÊTES FIN D'ANNÉE	ANNÉE 2023
MANÈGE - MÉTIER FORAIN – RESTAURATION RAPIDE	
Forfait période par manège jusqu'à 100 m ²	625 €
Forfait période pour chariot (barbe à papa, marrons, ballons...)	210 €
Forfait période pour restauration rapide	790 €

MARCHÉ DE NOËL	
Chalet – période du 08 au 24 décembre 2023	551 €
Chalet – période du 25 au 31 décembre 2023	185€
Tente pagode 5m x 5m – période du 08 au 24 décembre 2023	882 €

Des négociations pourront être engagées afin d'adapter ces tarifs aux conditions spécifiques d'occupation souhaitées par la Ville de Mont-de-Marsan (tarifs maxi, mise à disposition éventuelle de places gratuites pour certains publics ...).

II. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS

a. Remise des projets

- Contenu de l'offre :

Les candidats pourront remettre leur offre à l'adresse suivante :

Régie Municipale des Fêtes et Animations
479 Avenue du Maréchal Foch
40000 MONT DE MARSAN

Pour les manèges : leur proposition contiendra les informations suivantes :

- nom et coordonnées du candidat,
- descriptif du manège et public visé (enfants, famille etc...),
- manège proposé (photo + dimensions + descriptif),
- tarifs proposés pour le public (prix du tour, tarifs préférentiels pour les enfants etc...),
- horaires d'ouverture du manège au public pendant la période des festivités et animations (précisions sur la prise en compte des animations réalisées par les commerçants et la Ville : ouverture du manèges le dimanche lorsque les commerces sont ouverts etc...).

Pour les stands de restauration ambulante : leur proposition contiendra les informations suivantes :

- nom et coordonnées du candidat,
- descriptif du stand et produits alimentaires proposés à la vente,
- horaires d'ouverture au public pendant la période des festivités et animations

Pour les stands au Marché de Noël : leur proposition contiendra les informations suivantes :

- nom et coordonnées du candidat,
- descriptif du stand et des produits proposés à la vente (originalité, qualité, etc.)

- Date et heure limite de remise des offres : le vendredi 15 novembre 2024 à 16h.

b. Critères d'attribution - négociations

Après discussion avec les candidats, la Ville de Mont-de-Marsan procédera au choix du projet le plus intéressant pour l'animation du centre-ville au vu des critères suivants :

- Manèges :
 - adéquation du manège proposé avec la thématique de Noël,
 - qualité esthétique du manège proposé et intégration dans le projet général,
 - amplitude horaire d'ouverture du manège proposée,
 - prix appliqués aux usagers du manège,
 - conditions financières d'implantation du manège (redevance proposée).
- Stand restauration ambulante :
 - amplitude horaire proposée,
 - variété des produits proposés.
- Stand au Marché de Noël :
 - variété, qualité et originalité des produits proposés à la vente.
 - Producteurs et créateurs locaux

Une autorisation (ou convention) d'occupation du domaine public sera par la suite accordée au prestataire retenu.

Supports de publication :

- Site Internet de la Ville de Mont-de -Marsan
- Affichage Mairie – Régie des fêtes + Direction du Pôle Technique